

## ATTESTATION D'ASSURANCES

KBC Assurances SA, Professor Roger Van Overstraetenplein 2, 3000 Leuven, confirme que le preneur d'assurance sous rubrique est assuré chez elle :

**Preneur d'assurance:** EKOTRAX NV, KEMPENARESTRAAT 50A / B10, 2860 SINT-KATELIJNE-WAVER

**Risque assuré :** votre responsabilité en tant que transporteur

**Numéro de police:** 81210612

### Garanties :

Dans les limites des conditions générales et particulières de la police cette assurance couvre :

- la responsabilité du transporteur national, laquelle est régie par la loi belge du 15 juillet 2013 relative au transport de choses par route;
- la responsabilité du transporteur international en vertu de la convention CMR.

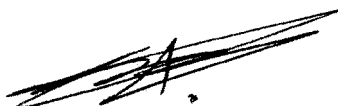
Pays assurés : Union Européenne, Scandinavie, Suisse.

Capital assuré par combinaison de véhicules et par voyage :

- sur les marchandises transportées : 8,33 unités de compte/kg, avec un maximum de
  - 335000,00 euros au premier risque par combinaison de véhicule faisant partie du parc automobile de l'assuré.
- sur le matériel: 56000,00 euros par sinistre, au premier risque. L'assuré déclare que le transport effectué au moyen de matériel appartenant à des tiers reste sporadique.

L'échéance annuelle de la présente police d'assurance est le 01/01. Après cette date, elle est prolongée tacitement pour la même période, sauf si le contrat a été résilié par l'assureur ou l'assuré, ou en cas de suspension, annulation ou rupture du contrat mettant prématurément fin au contrat.

Leuven, 12/05/2017.



Hans Verstraete  
directeur général